



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 10243

Texte de la question

M Jean-Claude Dessein attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur les conditions d'accès à la retraite des personnes handicapées qui exercent une activité professionnelle. Certaines catégories d'actifs bénéficient aujourd'hui d'un âge d'admission à la retraite ramené de soixante à cinquante-cinq ans, en raison de la nature particulière de leur activité. Au regard des difficultés quotidiennes qu'affrontent les personnes handicapées qui travaillent, il lui demande s'il serait possible de fixer l'âge de leur retraite à cinquante-cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Dessein Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10243

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 939